



Accusé de recel successoral

Par Gregoire

Bonjour, je viens d'être accusé de recel successoral après avoir demandé en 2018 une licitation partage. J'avais récupéré les bijoux de la défunte après son décès alors en le signalant à tous pour les remettre au notaire qui ferait la succession. Sans préavis j'ai reçu la visite d'un huissier pour les rendre. Voilà que maintenant 3 ans après on m'accuse d'en avoir gardé avec comme seule preuve des photos datant de 1998 à 1975 où on voit ces bijoux... hors je n'ai pas ces bijoux dont on me réclame une somme exceptionnelle aujourd'hui estimant qu'ils doivent valoir plusieurs dizaines de milliers d'euros... sachant que la maison inoccupée de la défunte a été cambriolée depuis plusieurs fois et même avant les photos les plus récentes de son vivant j'ai peur d'être accusé à tort...